

Territoires, efficacité et simplicité**P4****Budget primitif 2025**

Le Conseil Régional,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L4132-14 alinéa 1,

VU le règlement budgétaire et financier,

VU l'article 6-4 du règlement intérieur du Conseil régional,

CONSIDERANT le débat d'orientations budgétaires intervenu lors du Conseil régional du 17 octobre 2024

CONSIDERANT la demande de scrutin public des groupes L'Ecologie Ensemble et Printemps des Pays de la Loire,

CONSIDERANT l'avis du CESER

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT la tenue de la commission Finances, ressources humaines, commande publique, affaires européennes, et relations extérieures

Après en avoir délibéré, décide,

D'ADOPTER

au niveau du chapitre le Budget primitif pour 2025 équilibré à hauteur de 1 929 525 480 € de dépenses et recettes totales en section de fonctionnement et 1 323 569 465 € de dépenses et recettes totales en section d'investissement et comportant 810 475 837 € d'autorisations de programme et 835 790 811 € d'autorisations d'engagement (conformément aux annexes) ;

D'AUTORISER

la Présidente à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections de fonctionnement et d'investissement ;

D'AUTORISER

la Présidente à procéder aux opérations comptables de neutralisation des amortissements relatives aux subventions d'équipements versées ;

DE FIXER

le montant maximum des emprunts pouvant être contractés par la Présidente dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties par délibération du 2 juillet 2021, à 287 058 703 € ;

D'APPROUVER

l'inscription au Budget primitif 2025 d'une dotation de 10 000 000 € d'autorisations de programme et de 2 000 000 € d'autorisations d'engagement au titre du programme S600 : « Dépenses imprévues » ;

D'APPROUVER

l'inscription au Budget primitif 2025 d'une dotation de 120 860 000 € de crédits de paiement en investissement et 47 000 000 € de crédits de paiement en fonctionnement au titre des opérations financières ;

D'APPROUVER

l'inscription au Budget Primitif 2025 d'une dotation de 11 500 000 € de crédits de paiement en investissement au titre des remboursements de préfinancements européens perçus à l'ouverture de la programmation 2014-2020 ;

D'APPROUVER

l'inscription au Budget primitif 2025 d'une dotation de 50 950 000 € de crédits de paiement en fonctionnement au titre du reversement de la CVAE dans le cadre des transferts Loi Notre ;

D'APPROUVER

l'inscription au Budget primitif 2025 d'une dotation de 2 200 000 € de crédits de paiement de fonctionnement au titre du fonds de solidarité pour la Corse et les Collectivités d'Outre-Mer ;

D'APPROUVER

l'inscription au Budget primitif 2025 d'une dotation de 15 724 000 € d'autorisations d'engagement et de 11 348 895 € de crédits de paiement en fonctionnement au titre du programme E103 « Solution & Co » ;

D'AFFECTER

une autorisation d'engagement de 15 724 000 € au titre du programme E103 «Solution & Co» pour l'exécution du contrat cadre 2023-2025 Solution&Co ;

D'APPROUVER

le rapport sur l'impact environnemental des dépenses du Budget primitif 2025 (budget vert 2025) tel que présenté en annexe.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Scrutin public (feuille de vote en annexe) :

Pour : 64

Contre : 25

Abstention : 3

REÇU le 23/12/24 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs

